

annuellement 100,000 livres (1). Sa promotion à l'archevêché de Lyon fut approuvée à Rome le 15 octobre; il reçut le pallium le 19 novembre et fut sacré à Paris le 29, dans l'église du Noviciat des Jésuites, par le cardinal de Rohan, assisté de l'évêque de Noyoh et de celui de Limoges. Le surlendemain, 1^{er} décembre, il prôla serment de fidélité entre les mains du roi. Le 6 du même mois, il prit possession de son siège par procureur, et en personne le 15 mars suivant (2); il était accompagné d'Artus Timoléon de Barcos, docteur de Sorbonne, homme d'un grand mérite, qu'il avait pris pour

(1) Voyez Bonlainvilliers, *Etat de France*, t. 4, p. 11. — Après la mort de François-Paul, le roi autorisa l'archevêque de Rouen à retirer pendant six ans les revenus de la manse abbatiale de Fécamp, pour être employés aux réparations du collège de Navarre. (Voyez Piganiol, *Descript. de Paris*, t. 4, p. 580).

(2), L'avant-veille, il avait fait son entrée solennelle ; il était descendu par eau depuis la porte d'Alincourt jusqu'à l'hôtel du gouverneur où il logea. Sa réception fut magnifique ; il y eut le soir grand feu d'artifice ; le 15, tous les corps de la ville, en robes de cérémonie, s'étaient rendus à la cathédrale pour assister à la prise de possession. Le dimanche 17, Messieurs du consulat allèrent l'inviter à se rendre à l'Hôtel-de-Ville, où il y eut collation et concert. L'abbesse de Saint-Pierre, Madame de Cossé-Brissac, n'épargna rien pour ajouter à l'éclat de la fête. Les illuminations, les chiffres, les flambeaux, les artifices jetés sans discontinuation témoignaient de son affection pour la maison de Villeroy. (*Les Archevêques de Lyon*, par M. Morcl de Voleinc, p. 521). — 11 faut regarder comme apocryphe l'anecdote suivante rapportée dans les *Archives du Rhône*, t. 6, p. 222 : « L'abbé de Villeroy n'avait pu obtenir des chanoines de Lyon d'être reçu dans leur chapitre ; le roi l'ayant fait archevêque de Lyon, le chapitre lui rendit les devoirs accoutumés. Le prélat qui voulait se prévaloir de ces avantages, leur dit ces mots tirés du ps. 117 : *tapis quem reproverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli*. Un des chanoines lui répondit par le verset qui suit : *A Domino factum est istud, et est mirabile oculis nostris*. » M. Dugas de Bois-Saint-Just, t. 3, p. 134 de *Paris, Versailles et les provinces*, suppose que cette réponse fut faite par M. de Tencin ou doyen du chapitre.